

FENIE BROSSETTE S.A

Societe Anonyme au Capital de 143.898.400 DH
Siege Social : 284, Bd. Zerktouni - Casablanca
R.C. : Casablanca n° 865

Les actionnaires de la société FENIE BROSSETTE, Société Anonyme au Capital de 143.898.400 DH, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire le Jeudi 23 Juin 2021 à 10 heures, sous la présidence de Monsieur Jamal Benyahia. L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et des rapports des Commissaires aux comptes, approuve les comptes de l'exercice clos au 31 Décembre 2021, ainsi que l'ensemble des résolutions qui lui ont été présentées.

Par ailleurs, l'Assemblée Générale Ordinaire a introduit une nouvelle résolution suite au Conseil d'Administration de la société Fenie Brossette en date du 21/06/2022 qui a pris acte de la démission de Monsieur Abdelmounaim FAOUZI en qualité de Président Directeur Général et a nommé Monsieur Jamal BENYAHIA en tant que Président Directeur Général.

Ainsi, L'Assemblée Générale a approuvé les résolutions présentées comme suit :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration et celui des Commissaires aux comptes, déclare approuver sans réserve les états de synthèse arrêtés au 31 décembre 2021 tels qu'ils lui ont été présentés.

DEUXIEME RESOLUTION

En conséquence, l'Assemblée Générale approuve les actes et les opérations accomplis par les membres du Conseil d'Administration au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021 et leur donne quitus plein, entier et sans réserve pour la gestion des affaires sociales durant cet exercice.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide, sur proposition du Conseil d'Administration, d'affecter le résultat net de l'exercice 2021 qui s'élève à +3.329.460,75 MAD en report à nouveau, ce dernier s'établit ainsi à -154.032.731,52 MAD.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale après avoir entendu la lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions relevant de l'article 56 de la loi 17/95 relative aux sociétés anonymes modifiée et complétée par les lois 20/05 et 78/12 approuve les opérations conduites et réalisées au cours de l'exercice 2021.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte de la démission de Monsieur Abdelmounaim FAOUZI en qualité de Président Directeur Général de la société et le remercie pour les efforts accomplis durant son mandat. Le mandat de M FAOUZI est par ailleurs maintenu en sa qualité d'Administrateur de la Société.

L'Assemblée Générale nomme Monsieur Jamal BENYAHIA en qualité d'Administrateur dont le mandat expirera lors de la tenue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2027 et constate sa nomination par le Conseil d'Administration en tant que Président Directeur Général.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, en application des termes de l'article 25 des statuts, fixe le montant des jetons de présence à répartir entre les administrateurs à la somme de 400.000,00 MAD pour l'exercice 2021.

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne pouvoir au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes pour accomplir toutes formalités prévues par la loi.

Société Fenie Brossette

S.A au capital de 143.898.400 dirhams
R.C. Casablanca 865 / IF : 01620962
ICE : 000084803000004
284, Boulevard Zerktouni – Casablanca

www.feniebrossette.ma

Tél. : +212 (0) 5 22 63 91 00 à 07

Fax : +212 (0) 5 22 49 02 27 / 24 91 32